

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/105 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/54	

Nombres de membres :
 En exercice : 124
 Présents : 74
 Votants : 84 (dont 10 pouvoirs)
POUR : 84 (100%)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le dix-huit juin deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 08/06/2018
 M. Raoul MAS est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART MH., GERARD B., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., SEMBENI A., THOMAS A., et MM ADAM C., BARRE R., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP., DEBOURCES C., DEFORGE P., DEGLAIRE G., DEMISSY P. ; DUGARD Y., ETIENNE P., FERON P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB., GROSSELIN J., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LESOILLE P., MALVAUX A., MANCEAUX C., MAS R., MASSON JP., MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., OUDIN H., PAYEN G., PHILIPPE R., PIC JY., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET JP., ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., THOREL D., VAIRY L.

Représentés : Mmes JACQUET G. donne pouvoir à M. LAMY D., LEFORT S. donne pouvoir à Mme SEMBENI A., PAYEN F. donne pouvoir à M. DUGARD Y. et MM ADIN M. donne pouvoir à M. BOUILLON D., BEBIN P. donne pouvoir à M. SINGLIT B., BOXEBELD P. donne pouvoir à M. DEFORGE P., BROUILLON P. donne pouvoir à M. MEIS M., HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C., PIERSON F. donne pouvoir à M. CANNAUX F., RAUSSIN B. donne pouvoir à M. SIGNORET F.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Vu les statuts de la 2C2A dont la compétence « Création et gestion de Maisons de services au Public » ;

Considérant que l'activité des Maisons de Services au Public est en constante augmentation et qu'un seul agent ne suffit plus et qu'il convient donc de modifier l'organisation en augmentant les horaires d'ouverture de la MSAP fixe et en recrutant un agent d'accueil supplémentaire ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Aménagement du territoire du 26 avril dernier et par le Bureau du 06 JUIN 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'ETENDRE l'ouverture de la MSAP de Vouziers à 35 heures par semaine au lieu de 24 heures par semaine dès que les effectifs seront en nombre suffisant
- DECIDE de CREER un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet – 17 h 30 hebdomadaires, rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement.
- AUTORISE que cet emploi soit pourvu prioritairement sous la forme d'un contrat d'insertion par le biais du Parcours Emploi Compétence – Contrat Emploi Compétence.

.../...

.../...

Page 2/2 – Délibération DC2018/54

- PREND ACTE que dans l'hypothèse d'un contrat d'insertion, il s'agira d'un CDD de 20 heures / semaine pour une durée de 9 à 12 mois, potentiellement renouvelable, dont le taux d'aide d'Etat varie de 40 à 50 % en fonction du profil retenu.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET



Par déléation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD